

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 05

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

★

VERSION FRANCAISE

★

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
------------------	---

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
--	---

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	11
3.1. BILAN TECHNIQUE	11
3.2. BILAN FINANCIER	12
3.3. PERSPECTIVES	14
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	14
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	16

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	19
--	----

6. PROGRAMME 061: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	23
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	25
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	25
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	25
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	27
7. PROGRAMME 062: PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	29
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	31
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	31
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	32

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Conformément à la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, la procédure de préparation du budget programme a introduit à la suite des travaux de Pré-Conférences budgétaires, l'étape cruciale de validation des programmes budgétaires des Administrations par une instance gouvernementale, en l'occurrence, le Comité Interministériel d'Examen des Programmes.

En 2009, notre pays s'est doté du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) comme nouveau cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale. Dans ce document, le Cameroun s'est fixé comme objectif à atteindre à l'horizon 2020, la croissance économique accompagnée de la création d'emplois décents, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation de l'ensemble des objectifs du millénaire.

Cet objectif s'inscrit dans une perspective plus longue, celle de sa vision de développement à long terme, à savoir devenir à l'horizon 2035, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

Le DSCE en tant que document d'orientation stratégique à moyen et à long termes, fait suite à la promulgation de la loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat. Cette loi met l'accent sur l'efficacité de l'action publique, la budgétisation par programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs, la gestion axée sur les résultats et la pluri-annualité des dépenses.

Ayant à l'esprit cette orientation stratégique, et les directives du nouveau régime financier, le CES est chargé de la promotion de la gouvernance qui constitue l'un des défis majeurs que le Gouvernement entend relever au cours des prochaines années pour inscrire le Cameroun au nombre des pays émergents où les droits des citoyens sont connus et respectés; un pays qui offre aux opérateurs économiques un environnement non seulement propice mais aussi attractif pour le développement de leurs affaires.

Le DSCE en tant que document d'orientation stratégique à moyen et à long termes, découle de la promulgation de la loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat. Cette loi met l'accent sur l'efficacité de l'action publique à travers la budgétisation pluriannuelle des programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs.

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

A/ MISSION ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil Economique et Social est une assemblée consultative représentant les principales activités économiques, sociales et culturelles de la République. Il a pour mission d'une part, de favoriser la collaboration entre elles, des différentes régions et catégories professionnelles et, d'autre part, d'assurer leur participation à la politique économique, sociale et culturelle du Gouvernement.

A ce titre, il est :

- saisi par le Président de la République des demandes d'études ou d'avis ;
- saisi pour avis des projets de loi de programmes ou de plans à caractère économique et social, ainsi que du projet de programme économique, financier, social et culturel du

Gouvernement et peut être au préalable associé à leur élaboration ;

- à la demande du Gouvernement, appelé à procéder à des enquêtes sur la mise en œuvre du programme économique, financier, social et culturel du Gouvernement, sur l'évolution de la conjoncture, et propose des mesures susceptibles d'améliorer la production et la consommation ;
- appelé à émettre un avis sur certains autres projets ou propositions à caractère économique et social, certains projets de décrets d'application des lois ainsi que sur les programmes nationaux à caractère économique, social et culturel. Il peut également être consulté sur tout problème ou être associé à l'élaboration des mesures à caractère économique, social et culturel ;
- chargé d'élaborer chaque année au titre de l'exercice budgétaire un programme d'activités compte tenu des études qui lui sont confiées. Ce programme est soumis au Président de la République pour approbation ;
- chargé de participer aux missions économiques à l'intérieur ou à l'étranger, de même qu'aux comices, foires et expositions.

Les comptes rendus des travaux du Conseil ou les rapports sur les études effectuées sont transmis au Président de la République dans un délai de quinze (15) jours suivant la clôture des sessions ou la fin desdites études.

B/ OBJECTIF STRATEGIQUE

De la mission et des attributions sus visées, il découle que le CES a pour objectif stratégique d'une part de favoriser la collaboration entre les principales activités économiques, sociales et culturelles de la République, des différentes régions et catégories professionnelles et, d'autre part, d'assurer leur participation à la politique économique, sociale et culturelle du Gouvernement.

Dans la perspective de se conformer aux stratégies adoptées par le Gouvernement, le CES a identifié des actions fortes susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à la politique de développement économique et sociale du Cameroun. Ces mesures et actions hautement transversales visent à :

- consolider la fonction de dépositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et régulateur de l'activité économique et sociale ;
- améliorer l'environnement des affaires et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise ;
- améliorer la participation des citoyens et de la société civile dans les affaires publiques.

La promotion de la gouvernance constitue l'un des défis majeurs que le Gouvernement entend relever au cours des prochaines années pour inscrire le Cameroun au nombre des pays émergents où les droits des citoyens sont connus et respectés ; un pays qui offre aux opérateurs économiques un environnement non seulement propice mais aussi attractif pour le développement de leurs affaires.

Afin de mieux consolider les exigences du DSCE, le CES articule son action pour la période 2013-2016 autour de deux (02) programmes cohérents, à savoir :

- pilotage et développement des attributions confiées au CES ;
- renforcement des capacités fonctionnelles du CES.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1 BILAN TECHNIQUE

Programme 061 : Pilotage et développement des attributions confiées au CES.

En 2013, compte tenu de la dotation budgétaire qui lui a été allouée, le CES a mis en Œuvre quatre (04) actions Principales pour ce programme. Il s'agit de :

Action 1 : Consultation, avis et appui conseil

Dans le cadre de cette action, il est à relever, que l'appui conseil auprès de l'instance stratégique du pays et missions stratégiques ont été commis par la très haute hiérarchie.

Faute de dotation prévue à cet effet, cette action a été soutenue par le budget de fonctionnement du Secrétariat Général.

Action 2 : mise en œuvre et suivi de la coopération internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, le CES a répondu jusqu'à présent à 4 (quatre) invitations, notamment :

v Le Groupe de travail d'Alger sur la jeunesse

Date : 20 Janvier au 05 Février 2013 ;

- symposium de Brazzaville sur la sécurité alimentaire
Date : du 02 au 03 mai 2013 à Brazzaville (Congo)
- la vulgarisation de la charte de L'UCESIF au Benin
Date : du 13 au 23 juin 2013 à Cotonou (Bénin)
- 8^{ème} Assemblée Générale de l'UCESIF
Date : du 30 Juin au 10 juillet 2013 à Athènes (Grèce)

S'agissant de la Charte, il est à relever que le CES a largement contribué à son élaboration courant 2012 et à son adoption à Rabat (MAROC) en Décembre de la même année.

Action 3 : études spécifiques commandées.

Quoi qu'aucune dotation n'ait été prévue pour cette action, le CES a mené à ce jour deux (02) études sur les thèmes suivants :

- Thème 1 : Jeunesse et dynamique du changement dans l'espace francophone : rôle des réseaux sociaux ;

- Thème 2 : Sécurité alimentaire : évaluation des politiques internationales dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ces études ont permis de présenter la position du Cameroun dans les rencontres internationales sus visées, notamment lors des Assemblées Générales de l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS) et de l'Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et Gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF). Cette action a été financée par les lignes budgétaires de fonctionnement du Secrétariat Général.

Action 4 : construction, rénovation et aménagement des édifices.

Depuis une dizaine d'années, le CES s'est investi dans les travaux de construction de son immeuble siège. Ce projet a mobilisé la quasi-totalité de son budget d'investissement. A ce jour, les travaux ont évolué à hauteur de 64%. Le gros œuvre est achevé, la fin de ce projet stratégique est prévu en 2014 si les moyens suivent.

PROGRAMME 062 : Renforcement des capacités fonctionnelles du CES

L'essentiel de ce programme s'articule autour de quatre actions :

1. Amélioration du fonctionnement des services (Cabinet PCES) ;
2. Amélioration du Fonctionnement des Services (Secrétariat Général) ;
3. Amélioration de rendement des ressources humaines ;
4. Mobilisation et mise à disposition du budget.

3.2 BILAN FINANCIER

Année 2013

L'exécution financière du budget 2013 se présente dans les tableaux ci-après.

Pour l'exercice 2013, le CES a mis en œuvre deux (02) programmes (un programme opérationnel et un programme support).

Sur le plan technique, cette institution ne parvient pas, compte tenu de la modicité de ses moyens, à honorer ses obligations internationales. C'est ainsi qu'elle n'a pas pu prendre part au symposium de Bucarest sur le chômage des jeunes en Mai 2013 et à New York sur le travail décent.

Les études menées jusqu'à ce jour sont supportées par les lignes budgétaires du Secrétariat Général.

Sur le plan financier, le taux de consommation des crédits du CES hors dépenses des personnels au 31 mai 2013 se chiffre à 54%. De manière spécifique, les crédits d'investissement public ont été entièrement engagés, soit FCFA Sept Cent Millions (700.000.000). Par contre, le budget de fonctionnement connaît des difficultés d'exécution. A ce jour, la consommation du budget de fonctionnement se chiffre à FCFA Cinq Cent Dix Huit Millions Deux Cent Mille (518.200.000) sur les FCFA Un Milliard Cent Trente Sept Millions (1.137.000.000) prévus, soit 45%.

Pour le CES, la difficulté majeure rencontrée au cours des six (06) premiers mois dans l'exécution du budget est liée à la maîtrise de la nouvelle application informatique.

Programme 1 : Pilotage et développement des attributions confiées au CES

Action	Libellé	Dotation (En milliers)	Consommé(En milliers)	Taux consommation	Observations
001	Construction et équipement	754 000	754 000	100%	
002	Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale	130 000	50 000	38%	
TOTAL		884 000	804 000	90%	

Programme 2 : Renforcement des capacités fonctionnelles du CES

Action	Libellé	Dotation (En milliers)	Consommé(E n milliers)	Taux consomma tion	Observations
001	Amélioration du fonctionnement des services (CAB PCES)	244 000	143 000	67%	
002	Amélioration du fonctionnement des services(SG)	627 000	290 000	46%	
003	Amélioration rendements des ressources humaines	68 000	38 000	55%	
004	Mobilisation et mise a disposition du budget	14 000	6 000	46%	
TOTAL		953 000	475 200	49%	

3.3 PERSPECTIVES

Pour les années à venir, le CES va poursuivre la mise en œuvre de ces programmes tels que définis dans ce document.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Le Conseil Economique et Social a élaboré deux programmes dont un opérationnel et un support.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 061

PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU Conseil Economique et social						
Actions du programme		Objectifs	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref	Niveau cible	Source vérification
001	Consultations, avis et appui conseil	Améliorer l'appui conseil en matière économique et social	Proportion de demandes d'avis suivi d'une réponse du CES	4 en 2013	PM	Rapport
002	Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale	Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES	Taux de participation aux colloques internationaux	30% en 2013	100% En 2016	Rapport
003	Etudes Spécifiques commandées	Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun	Nombre de rapports traités	2 en 2013	10 en 2016	Rapport d'études

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 062

RENFORCEMENT DES CAPACITES FONCTIONNELLES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL						
Actions du programme		Objectifs	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref	Niveau Cible	Source Vérification
062		Améliorer les cadres de travail	Taux d'entretien de la construction et de l'entretien des bâtiments	69% en 2013	100% En 2016	Document de suivi
	Construction, aménagement et entretien des bâtiments					
062		Améliorer les conditions matérielles de travail du personnel	Ratios cadres par poste de travail alloué	4 pour 1	1 pour 1 En 2016	Document suivi évaluation
	Fonctionnement des services					
063		Assurer la cohérence dans l'exercice de planification, de la programmation, de budgétisation et de suivi évaluation des programmes du CES	Nombre d'outils produits par chaîne	3 en 2013	7 en 2016	Rapports élaboré
	Fonctionnement de la chaîne PPRS					

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Le Conseil Economique et social a élaboré deux programmes dont un opérationnel et un support.

Le programme I s'intitule Pilotage et développement des missions du CES.

L'objectif de ce programme est de renforcer la conception et d'améliorer la mise en oeuvre des politiques publiques.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en oeuvre des actions ci après :

Action 1: Renouvellement de la Chambre ;

Action 2: Mise en oeuvre et suivi de la coopération internationale ;

Action 3: Consultation, avis et appui conseil ;

Action 4: Rénovation des structures d'accueil.

Le programme II porte sur le renforcement des capacités fonctionnelles des services du CES.

L'objectif de ce programme est d'améliorer le fonctionnement des services du CES.

La performance liée à ce programme passe par les actions suivantes:

Action 1: Construction, rénovation et aménagement des édifices ;

Action 2: Amélioration du fonctionnement des services ;

Action 3: Amélioration des rendements des ressources humaines ;

Action 4 : Mobilisation et mise à disposition du budget.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 061

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du CES	nombre de conseil tenu nn	0.0	0.0	pv
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au CES		0.0	0.0	
03	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES	Assurer une bonne exécution financière des programmes		0.0	0.0	
04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats au CES		0.0	0.0	
05	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement les ressources humaines du CES		0.0	0.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 062

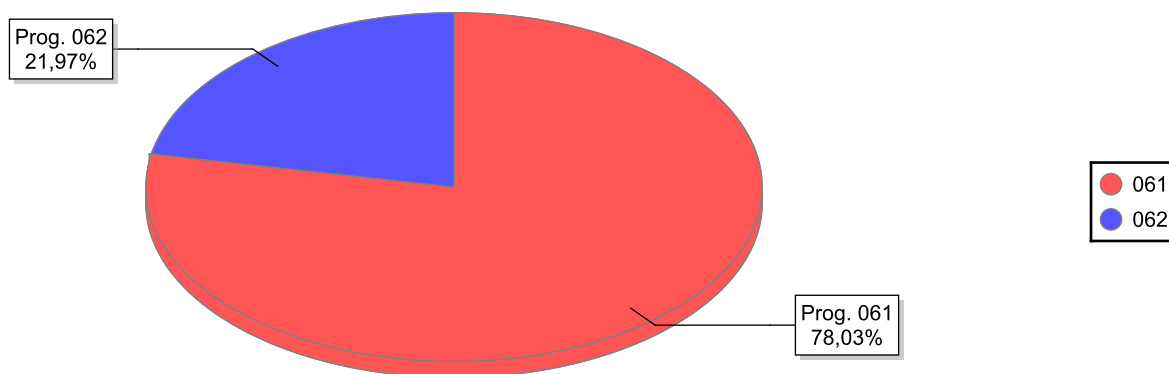
PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL	Améliorer l'appui conseil en matière économique et sociale		0.0	0.0	
02	MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES		0.0	0.0	
05	ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES	Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun		0.0	0.0	

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

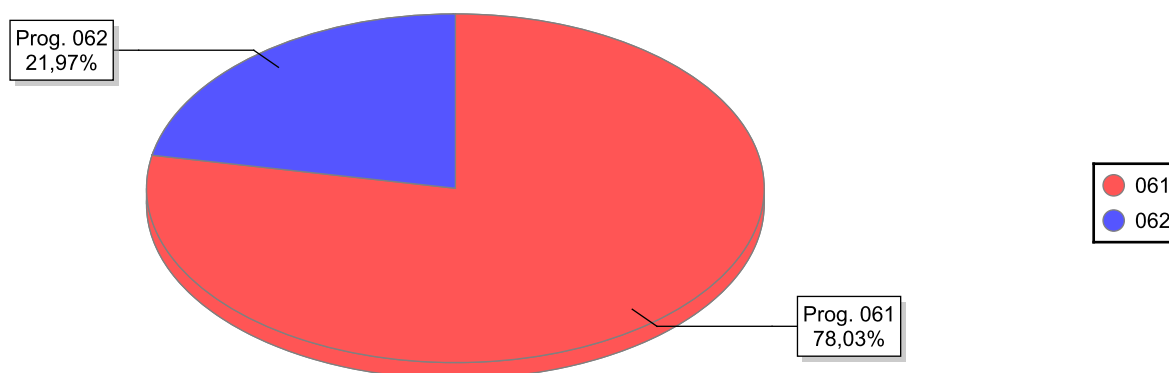
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
061	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	869 000 000	869 000 000	564 500 000	564 500 000	1 433 500 000	1 433 500 000
062	PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	268 000 000	268 000 000	135 500 000	135 500 000	403 500 000	403 500 000
Total		1 137 000 000	1 137 000 000	700 000 000	700 000 000	1 837 000 000	1 837 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 061

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ESSOME BIKOU René Marie
Secrétaire Général du Conseil Economique et Social

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes du Conseil Economique et Social

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes du CES

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du CES	%	2013	60	2014	100

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES

ACTION 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES

ACTION 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES

ACTION 04 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES

ACTION 05 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

Le fonctionnement du CES implique avant tout que cet organisme soit installé dans les locaux appropriés. la construction de l'immeuble siège s'avère ainsi être le point de départ de ce programme, suivi de la réalisation des aménagements nécessaires et l'équipement de l'ensemble des services. le recrutement du personnel et le renforcement des capacités constituent une préoccupation majeure du programme. aussi, la mise en place de la chaîne PPBS va permettre une élaboration efficace de notre budget, de son suivi et son évaluation à l'étape de son exécution.

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES

OBJECTIF 1 Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	nombre de conseil tenu nn	nb	2013	0	2013	0

ACTION 02**ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES****OBJECTIF 1** Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 03**GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES****OBJECTIF 1** Assurer une bonne exécution financière des programmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 04**AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES****OBJECTIF 1** Doter les services des infrastructures et équipements adéquats au CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 05**DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES****OBJECTIF 1** Accroître qualitativement les ressources humainesdu CES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
						en FCFA	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	697 000 000	697 000 000	69 000 000	69 000 000	766 000 000	766 000 000
02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES	22 000 000	22 000 000	0	0	22 000 000	22 000 000
03	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES	4 000 000	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000
04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	60 000 000	60 000 000	495 500 000	495 500 000	555 500 000	555 500 000
05	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	86 000 000	86 000 000	0	0	86 000 000	86 000 000
Total		869 000 000	869 000 000	564 500 000	564 500 000	1 433 500 000	1 433 500 000

7. PROGRAMME 062

PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS
CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ESSOME BIKOU René Marie

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer et faciliter la mise en oeuvre des politiques publiques

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	nombre	nb	2013	4	2014	10

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL

ACTION 02 MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

ACTION 05 ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

L'action du Gouvernement qui vise à la satisfaction des citoyens doit être éclairée par des avis pertinents et appuyée dans son exécution par des conseils appropriés. ces avis et conseils, pour pertinents qu'ils soient contribuent à assurer au Gouvernement un bon pilotage de l'action publique.

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL

OBJECTIF 1 Améliorer l'appui conseil en matière économique et sociale

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 02

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

OBJECTIF 1 Garantir la pleine réalisation des missions de coopération internationale menées par le CES

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

ACTION 05**ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES****OBJECTIF 1** Contribuer à l'amélioration du cadre socioéconomique du Cameroun

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1			0		0

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL	66 000 000	66 000 000	135 500 000	135 500 000	201 500 000	201 500 000
02	MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	200 000 000	200 000 000	0	0	200 000 000	200 000 000
05	ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000
Total		268 000 000	268 000 000	135 500 000	135 500 000	403 500 000	403 500 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 05 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 1	SOUVERAINETE	1 837 000	1 837 000
Fonction 15	Fonctions consultatives	1 837 000	1 837 000
Programme 061	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 433 500	1 433 500
Action 02	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION AU CES	22 000	22 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	22 000	22 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6186	Honoraires et frais annexes	6 000	6 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	13 000	13 000
Action 03	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU CES	4 000	4 000
Article 31 00 11	Cellule d'élaboration du CDMT, de Préparation du Budget et de suivi de projets BIP	4 000	4 000
Paragraphe 6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	3 000	3 000
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	260 000	260 000
Article 21 00 10	Cabinet du Président du Conseil Economique et Social	213 000	213 000
Paragraphe 6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	30 000	30 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	25 000	25 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	15 000	15 000
6173	Frais de représentation, frais d'hôtel des cabinets	110 000	110 000
6174	Frais de réception	30 000	30 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	47 000	47 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	43 000	43 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
6103	Achats de mobilier de bureau	2 000	2 000
Action 04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	10 000	10 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	10 000	10 000
Paragraphe 6103	Achats de mobilier de bureau	5 000	5 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	5 000	5 000
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	50 000	50 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	50 000	50 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	30 000	30 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	2 000	2 000
6133	Frais de relève	8 000	8 000
6141	Abonnements et consommations d'eau	2 000	2 000
6142	Abonnements et consommations d'électricité	8 000	8 000
Action 04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	35 000	35 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 05 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	35 000	35 000
Paragraphe 6161	Entretien ordinaire des bâtiments	5 000	5 000
6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	5 000	5 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	25 000	25 000
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	286 000	286 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	286 000	286 000
Paragraphe 6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	5 000	5 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	5 000	5 000
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	11 000	11 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	5 000	5 000
6186	Honoraires et frais annexes	8 000	8 000
6263	Indemnités spécifiques	200 000	200 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	50 000	50 000
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	2 000	2 000
Action 04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	495 500	495 500
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	495 500	495 500
Paragraphe 2030	Etudes préalables à la construction de bâtiments	70 000	70 000
2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	310 500	310 500
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	75 000	75 000
2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	40 000	40 000
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	104 000	104 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	104 000	104 000
Paragraphe 2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	69 000	69 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	35 000	35 000
Action 04	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU CES	15 000	15 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	15 000	15 000
Paragraphe 6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes, sanitaires et plomberies	15 000	15 000
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU CES	66 000	66 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	66 000	66 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	24 000	24 000
6174	Frais de réception	40 000	40 000
6712	Frais funéraires	2 000	2 000
Action 05	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	86 000	86 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	86 000	86 000
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	78 000	78 000
6273	Recrutements spéciaux	8 000	8 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 05 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 062	PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	403 500	403 500
Action 01	CONSULTATIONS, AVIS ET APPUI CONSEIL	201 500	201 500
Article 21 00 10	Cabinet du Président du Conseil Economique et Social	13 000	13 000
Paragraphe 6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 000	3 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	5 000	5 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 000	5 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	188 500	188 500
Paragraphe 6133	Frais de relève	3 000	3 000
6263	Indemnités spécifiques	30 000	30 000
6723	Indemnités versées aux conseillers	20 000	20 000
2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	135 500	135 500
Action 02	MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	200 000	200 000
Article 21 00 10	Cabinet du Président du Conseil Economique et Social	200 000	200 000
Paragraphe 6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	60 000	60 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	20 000	20 000
6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	110 000	110 000
6641	Cotisations à des organisations internationales	10 000	10 000
Action 05	ETUDES SPECIFIQUES COMMANDEES	2 000	2 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général du Conseil Economique et Social	2 000	2 000
Paragraphe 6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		1 837 000	1 837 000